



ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS SÉNIORS 67

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire
du mercredi 12 juin 2024 à 9h30 à la salle communale de Boofzheim

Membres présents ou représentés :

55 présents, 53 votants et 77 représentés => soit 130 votants

1. Accueil - Rappel du statut d'association de SLS-67

Ouverture de la séance à 9h30 par Jacques Fleck, président de SLS-67, avec à ses côtés l'ensemble des membres du comité.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, Jacques Fleck passe la parole à Hubert Oberbach pour une présentation succincte de Boofzheim et le rappel de quelques points d'histoire du village à la fin de la guerre 39/45.

Cette séquence est suivie d'une minute de silence, en mémoire des membres de l'association disparus depuis la dernière assemblée, en particulier Germaine Binnert, Edmond Stussi et Christiane Menetrey.

Puis Jacques Fleck rappelle brièvement la structure bicéphale et le fonctionnement des deux organismes « Club Santé Séniors » et « SLS-67 » :

- SLS-67 est une association de droit local, affiliée à la Fédération du Club Vosgien, dont la gestion est indépendante de la MGEN : elle peut accueillir des membres non MGEN. Comme toute association, elle a l'obligation d'organiser une AG annuelle.
- À l'inverse, le Club Santé Séniors est une prestation de la MGEN réservée aux adhérents à la mutuelle complémentaire MGEN ; il n'est donc pas soumis à l'obligation d'une AG annuelle.

Selon les activités proposées aux membres, le paiement doit donc se faire à l'une ou l'autre des deux structures.

Jacques Fleck adresse ses remerciements aux bénévoles des 2 organismes.

2. Adoption du compte-rendu de l'Assemblée 2023 (joint à la convocation)

- Une abstention
- Le CR est adopté

3. Rapport moral et d'activité 2023 (joint à la convocation)

- Jacques Fleck reprend les points cités dans le rapport moral, dont copie ci-jointe.

À retenir :

- la stabilité des adhésions et la stabilité de la participation aux différentes activités, avec un bémol pour les randonnées, soumises directement aux aléas climatiques de ce printemps.
 - Le souci permanent de recrutement de nouveaux encadrants.
 - Le renouvellement du Comité en 2025.
 - L'ouverture au Club Vosgien par la participation à différentes activités transversales (randonnée franco-allemande, randonnée du D3, balisage et entretien des sentiers) ainsi qu'à d'autres organismes (Octobre Rose, Collecte de la Banque alimentaire).
 - L'organisation de voyages, de sorties à la journée, de conférences dont l'un des objectifs est le maintien des liens sociaux.
- Jean-Louis Scheidt présente les différentes activités : à la date de l'AG, SLS-67 compte 326 membres dont 36 Non MGEN (7 nouveaux inscrits en 2024).
 - Danses du monde : 24 membres. Projet : reprise des animations en maison de retraite.

- Qi Gong : 16 inscrits. Problèmes de mobilité liés à l'âge.
 - Ping-pong : 12 inscrits, participation régulière. Pas d'accueil de nouveaux membres faute de place. Toujours des problèmes de températures dans la salle en hiver
 - Entretien de la forme physique : 3 encadrants. 37 inscrits et 24 présents en moyenne.
 - Promeneurs du mercredi : groupe vieillissant. Problèmes de recrutement de chefs de course.
 - Randonneurs du jeudi : pas de relève pour les chefs de course du GR1.
 - Randonneurs du vendredi : différence de niveau croissante entre les 2 groupes. Calendrier d'été incomplet par manque de chefs de course.
- Jacques Fleck récapitule les 4 voyages ou séjours qui ont eu lieu en 2023 (Val Cenis, Ombrie, Ardennes françaises, Cerdagne), les 5 sorties ou visites à la journée ou demi-journée (Zoo de Mulhouse, abbayes vosgiennes, musée sismologique, station d'épuration de la Wantzenau, marqueterie Spindler) ainsi que les 6 conférences qui ont réuni en moyenne une quarantaine de participants chacune.

Quelques chiffres concernant la participation cumulée à ces activités :

Voyages : 148 personnes ; Sorties : 92 personnes ; Visites : 70 à 75 personnes ; Conférences : 198 personnes.

Remarque : en 2024 il n'y aura que 3 voyages suite à l'annulation du séjour en Crète

Un appel à de nouveaux organisateurs et intervenants est lancé.

- Comment sont fixés les tarifs des voyages et sorties ?

L'organisateur du voyage annonce un prix sur la base d'un nombre minimum requis de participants. Si ce nombre augmente le prix peut diminuer, et la baisse est alors répercutée sur le solde. La gestion est plus délicate pour les sorties à la journée dont le paiement se fait en une fois au moment de l'inscription. Les pourboires sont toujours inclus dans les tarifs annoncés. Le but n'est en aucun cas de faire du bénéfice mais de viser le juste équilibre.

4. Rapport financier 2023 : compte de résultat, bilan financier (copie jointe)

Sur la base des documents joints à la convocation, Willy Schneider explique que le compte d'exploitation est difficile à interpréter car la gestion des voyages chevauche 2 exercices, de même que les adhésions. Les finances de l'association sont saines.

Jacques Fleck compare les exercices 2022 et 2023 en s'appuyant sur des diagrammes. Quelques conclusions :

- la plus grosse partie du budget concerne les voyages.
 - les frais courants ont augmenté en 2023 par rapport à 2022. Explications :
 - les adhésions s'échelonnent sur la fin de l'année N et le début de N+1. En 2022, suite au COVID, beaucoup d'adhérents ont attendu N+1 pour s'inscrire.
 - Le montant des locations de salle a augmenté en 2023 par rapport à 2022 : le tarif de 2023 est le tarif normal alors qu'en 2022 plusieurs ristournes liées aux annulations de séance en raison du COVID ont été inscrites en réduction de dépenses.
 - L'AG de 2023 à Mulhouse a coûté plus cher que celle de 2022 à Rhinau du fait de la prise en charge du bus pour Mulhouse.
 - En conclusion :
- 1) On observe une stabilité dans la gestion des dépenses courantes avec un léger excédent en 2022 et l'équilibre en 2023, mais la prudence s'impose car des hausses pour la location des salles sont notamment à prévoir ; elles seront répercutées progressivement sur les tarifs d'inscription aux activités concernées.

- 2) Le fonds de roulement, assez important, date de l'époque de 2FOPEN. Il constitue une garantie pour les voyages et permet aussi, si nécessaire, des avances de paiement, et donc de bénéficier de réductions (par ex. 500€ gagnés en Early Booking sur le séjour à Serres Chevalier).

5. Rapport des réviseurs aux comptes

La révision des comptes pour la période du 1/01/2023 au 31/12/2023 a été faite par Marie Laure Richarme et Marc Haudot. (*voir rapport joint*). Ils n'ont constaté aucune anomalie et proposent à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2023.

6. Quitus au Comité pour sa gestion

L'assemblée vote à l'unanimité le quitus au Comité pour sa gestion de l'association durant l'année 2023.

7. Cotisations 2025 et participations diverses 2025 (*location de salles, assurances,...*)

Après examen des comptes de 2023, le Comité propose les tarifs suivants :

- Frais de base : inchangés, malgré la hausse du reversement au CV (13 €)
 - Adhésion pour les adhérents MGEN : 22 €
 - Cotisation pour les membres non MGEN : 45 €
 - Abonnement à la revue du Club Vosgien (*facultatif*) : 8 € pour 4 numéros (*décision de la Fédération du Club Vosgien*).
- Participations aux frais de location de salles : une augmentation modérée est proposée compte tenu de l'augmentation des loyers.
 - Forme physique : 43 €
 - Qi Gong, Ping pong, Danses du monde : 27 €
- Contribution des Non-Membres aux frais d'assurance :
 - Voyages : 12 €
 - Sortie à la journée : 0 € (Le contrat établi avec la MAIF inclut forfaitairement cette assurance)

L'assemblée adopte ces tarifs à l'unanimité.

8. Désignation des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2024

Candidats : Marc Haudot et Marie-Laure Richarme

Les deux candidatures sont adoptées à l'unanimité

9. Assurances et règles de sécurité

Jacques Fleck et Jean-Louis Scheidt expliquent les contrats d'assurance souscrits et les démarches en cas d'accident.

- **Deux contrats d'assurance-accident :**

- 1) Via le Club Vosgien : inclus dans la cotisation à SLS-67

Ce contrat couvre les accidents lors d'activités physiques en groupe telles que randonnée et ski. Il n'est pas un doublon avec les assurances individuelles : en cas d'accident lors d'une activité de groupe, la responsabilité va au-delà de la victime et inclut l'organisateur, l'encadreur, etc ... ; en randonnée par exemple, le chef de course est responsable de tout ce qui se passe pendant une sortie du départ à l'arrivée !

Ce contrat couvre aussi les accidents en cours des voyages organisés par SLS-67 (participants et organisateurs) ainsi que les accidents pédestres et de ski en cas d'activité en individuel.

En cas d'accident :

- **prévenir les secours si nécessaire**

- **faire la déclaration à la MAIF via le secrétariat du Club Vosgien dans les 5 jours.**

2) Via un contrat MAIF propre à SLS-67

Ce contrat spécifique entre SLS-67 et la MAIF couvre à l'instar du contrat ci-dessus les activités en salle et les sorties à la journée (excursions, visites, conférences), non couvertes par le contrat du Club Vosgien

En cas d'accident :

- **prévenir les secours si nécessaire**
- **faire la déclaration directement à la MAIF dans les 5 jours.**

Nota : Dans les 2 cas, la victime effectue elle-même la déclaration ; un document guide est disponible sur le site du Club

- **Des assurances-annulation :**

Aucune couverture pour une sortie à la journée mais souscription systématique d'un contrat annulation pour tous les voyages, soit auprès du prestataire (s'il le propose), soit auprès de la MAIF ; la cotisation relative à un tel contrat est obligatoire et incluse au prix du voyage.

10. Organisation de la communication : bulletin, lettres d'information, flash-Infos

Diffusion des infos par le Club Santé-Séniors et par SLS-67 :

- Ponctuellement :
 - Un bulletin/an en automne
 - Des lettres-Infos et des flash-Infos (*vérifier les spams*) à périodicité variable
- En continu sur le site internet de SLS-67

11. Divers

- Appel à volontaires pour le comité, l'organisation d'activités et les chefs de course pour les randonnées
- Présentation de Yves Parriat, nouvel organisateur du séjour aux Saisies.

L'AG est close à 11h30.

JS & HO

Pièces jointes :

Rapport moral et d'activité

Compte de résultats

Rapport financier

Rapport des réviseurs aux comptes